

Les vaccins à l'aluminium toujours sous surveillance

Une étude de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé souligne le lien entre les vaccins contenant de l'aluminium et la myofasciite à macrophages qu'elle ne reconnaît pourtant pas comme une maladie

► L'Entraide des malades de la myofasciite à macrophages (E3M) attendait ce jour depuis longtemps. Après une première étude menée par l'Institut de veille sanitaire en 1999, celle de l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) était très attendue. Il s'agissait en effet de savoir si tous les patients qui présentaient la lésion musculaire caractéristique de la maladie souffraient également de symptômes spécifiques (grande fatigue, douleurs musculaires et articulaires) et surtout s'il existait un lien entre cette lésion et la vaccination avec un vaccin contenant de l'aluminium, comme celui de l'hépatite B, que la quasi-totalité des malades a reçu. Présentées en commission nationale de pharmacovigilance en décembre 2003, ses conclusions devaient être soumises au Conseil scientifique de l'Afssaps qui a rendu son avis définitif le 5 mai. Et pour les malades, c'est la déception.

Dans ce document, en effet, si "l'association entre l'entité histologique myofasciite à macrophages sur le site musculaire classiquement choisi pour la vaccination et l'administration de vaccins contenant un adjuvant aluminique" est considérée comme "hautement probable", le Conseil scientifique estime aussi "qu'aucun syndrome clinique spécifique n'est retrouvé associé à la vaccination avec des vaccins contenant un adjuvant aluminique". Et de préciser : "Il n'y a pas à remettre en cause la balance bénéfice-risque des vaccins contenant un adjuvant aluminique".

"Une décision politique"

Pour Patricia Baslé, présidente nationale de E3M, qui attendait avec impatience la conférence de presse de l'Afssaps, "c'est le bénéfice pour les laboratoires, et les risques pour les

gens". A ses yeux, il existe un réel décalage entre le communiqué officiel de l'Afssaps et les résultats de l'étude, qui constituaient pour elle une avancée dans le combat des malades.

Un avis que partage le professeur Patrick Cherin de la Pitié-Salpêtrière à Paris, animateur du Germmad (Groupe d'étude et de recherche sur les maladies musculaires acquises et dysimmunitaires) qui a participé à la réalisation du protocole de l'étude. Pour lui, il est indéniable que ses conclusions constituent "un pas de plus" vers la reconnaissance de la myofasciite à macrophages comme une véritable maladie, et de ses liens avec les vaccins qui contiennent de l'aluminium, comme celui de l'hépatite B (voir ci-dessous). "Ils ont pris une décision politique pour ne pas toucher à la notion de vaccination et entacher des possibilités de campagnes".

Aux yeux du spécialiste, qui espérait, à la suite de cette étude,

voir des crédits débloqués pour poursuivre la recherche, "ils ont décidé de fermer la porte". L'Afssaps a en effet indiqué qu'aucune autre étude épidémiologique n'était envisagée, même si, dans un communiqué de presse diffusé le 6 mai, l'agence ajoute qu'il est souhaitable que la connaissance clinique progresse "pour améliorer la caractérisation clinique des symptômes décrits par les patients". Et de conclure qu'elle "entend maintenir une veille active sur les risques potentiels liés à l'usage d'aluminium, notamment dans les produits de santé." Le combat d'E3M, qui ne remet nullement en question le principe de la vaccination, mais dénonce avant tout l'usage de l'aluminium, continue donc, pour faire entendre la voix de plus de 500 malades recensés à ce jour et de la centaine de plaintes déjà déposées au pénal et au civil.

Marie-Cécile BÉRENGER

•E3M : ☎ 04 42 08 65 18.



Parmi les vaccins contenant de l'aluminium, celui de l'hépatite B peut présenter un risque. Photo Ange ESPOSITO

Une véritable avancée pour le Pr Patrick Cherin

► Quand les premiers cas de myofasciite à macrophages ont-ils été constatés ?

La première observation a eu lieu en 1994 à Bordeaux. Puis lors d'une réunion du Germmad, en 1997, l'observation d'un patient qui avait des douleurs musculaires a permis de constater une histologie (lecture de la biopsie musculaire, NDLR) que l'on ne connaissait pas. De là, ils ont établi un lien avec le cas de 1994 à Bordeaux et en alertant tous les services de biopsie de France, on s'est rendu compte qu'entre 1994 et 1997, il y avait eu de multiples cas.

► Comment a-t-on suspecté les vaccins aluminiques ?

L'histologie avait montré des inclusions de corps étrangers

dans les macrophages (les premières cellules de l'immunité dans le corps humain).

Nous, hospitaliers, avons recherché toutes les substances organiques dans l'être humain ou les agents infectieux susceptibles d'en être à l'origine avant de nous tourner vers les physiologistes atomistes qui ont trouvé de l'aluminium. On a aussi constaté que 95 % des patients étaient vaccinés avec un vaccin aluminique dont 80 % avec celui de l'hépatite B. Dans le même temps, l'Institut de veille sanitaire menait une autre étude et arrivait aux mêmes conclusions.

► Quels sont les symptômes de la maladie ?

Une énorme fatigue, des douleurs musculaires, des troubles

de la concentration et de la mémoire. (...) Dans 20 à 25 % des cas, les gens ont une maladie auto-immune associée, notamment des problèmes de thyroïde.

► Comment la détecte-t-on ?

Par une biopsie dans le muscle où l'on pratique les vaccinations, le deltoïde. (...) Il y a actuellement plus de 500 cas recensés

► Qu'apporte selon vous l'étude qui vient de sortir ?

Elle confirme un lien statistique entre la lésion histologique et la vaccination avec des vaccins contenant de l'aluminium. Les gens qui ont la lésion histologique ont les signes cliniques d'une maladie, à savoir une fatigue chronique.

► Comment pourrait-on ex-

pliquer le lien avec les vaccins contenant de l'aluminium ?

L'aluminium sert d'adjuvant dans les vaccins car c'est un stimulant immunitaire naturel mais normalement, il disparaît rapidement. Le fait que l'adjuvant reste continue de stimuler l'immunité. (...) Des questions restent posées, par exemple, pourquoi une substance locale donne des troubles diffus ? (...) Il faudrait faire d'autres recherches pour comprendre la maladie.

► Quelle décision pourrait-elle entraîner ?

Elle pourrait notamment aboutir à une recommandation de ne passer à la vaccination par voie sous-cutanée (...) car dans l'intramusculaire, on injecte plus profondément alors qu'en sous-cutané, on reste sous la peau. Recueilli par M.-C.B.